

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



VILLE DE SAINTE ANNE

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU

VENDREDI 12 AVRIL 2019

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation.-

Le 5 avril 2019.-

Les convocations ont été adressées individuellement aux membres du conseil municipal de Sainte-Anne, à l'effet de tenir une réunion ordinaire le vendredi 12 avril 2019 à dix-huit heures en mairie, salle des délibérations.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2019
2. Examen et approbation du compte de gestion 2018
3. Examen et vote du compte administratif 2018
4. Affectation du résultat 2018
5. Vote des taux d'imposition 2019
6. Examen et vote du budget primitif 2019
7. Plan Pluriannuel d'Investissement Durable (PPID)
8. Acquisition de matériels et engins pour la collecte d'algues sargasses.- Demande de subventions
9. Réhabilitation des chaussées communales.- Demande de subventions
10. Mise en place d'une gestion rationnelle et informatisée pour le patrimoine funéraire de la ville de Sainte-Anne.- Demande de subventions
11. Approbation du plan de financement de l'opération « Développement de la lecture publique par des ateliers d'écriture et leur valorisation au travers de distributeurs d'histoires courtes »
12. Approbation du plan de financement de l'opération « Sainte-Anne en mode formation »
13. Approbation de l'avenant numéro 2 à la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grands-Fonds
14. Approbation de l'avenant numéro 1 à la convention portant organisation missions, financement de l'animation et du matériel du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grands-Fonds
15. Modification du tableau des effectifs du personnel communal
16. Modification de l'organigramme des services

REUNION DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze du mois d'avril, à dix-huit heures trente-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Il a été procédé conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination de Madame Mariette PASSAVE-MANDRET en tant que secrétaire de séance.

Le secrétaire, en application du règlement intérieur voté le 25 juin 2014 a procédé à l'appel des conseillers.

Etaient présents : M. Christian BAPTISTE, M. Aurélien ABAILLE, M. Lucien GALVANI, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Lydia COURIOL, M. Dunière AGLAS, Mme Sylvia LAPTES, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariette PASSAVE-MANDRET, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Marthe BOUCAUD, Mme

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nicole BAZZOLI, M. Francs BAPTISTE, Mme Michelle MAXO, M. Lucien PHILIBERT, M. Philippe TROUPE, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Germain GRANDISSON, M. Georges NARDIN, M. Fabrice DURO.

Était absente représentée : Mme Evelyne VACHER (représentée par Monsieur Francs BAPTISTE).

Étaient absents excusés : M. Tony ABRAHAM, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL.

Étaient absents : M. Patrice PEDRE, M. Max LAURENT, Mme Alix HUYGUES-BEAUFOND, M. Marcellin LACHOUA, M. Christophe CATHERINE, M. Jean FAHRASMANE, Mme Anne-Marie BONDOT, Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Diana PERRAN.

1^{ère} délibération Examen et vote du compte de gestion 2018

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

Vu l'exposé du maire ;

Après débat,

DECIDE :

A l'unanimité ;

Article 1 : d'approuver les réalisations du compte de gestion 2018 du comptable conformément au tableau suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	5 845 282,03 €	35 095 161,12 €	40 940 443,15 €
Dépenses nettes	3 765 201,53 €	34 364 286,28 €	38 129 487,81 €
Résultat 2018	2 080 080,50 €	730 874,84 €	2 810 955,34 €

Article 2 : d'approuver les résultats de clôture 2018 du compte de gestion conformément au tableau suivant :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement en 2018	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	- 6 371 478,85 €		2 080 080,50 €	- 4 291 398,35 €
Fonctionnement	767 065,35 €	767 065,35 €	730 874,84 €	730 874,84 €
TOTAL	- 5 604 413,50 €	767 065,35 €	2 810 955,34 €	- 3 560 523,51 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 3 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de la Région Guadeloupe.

2^{ème} délibération Examen et vote du compte administratif 2018

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

Vu l'exposé du Maire ;

Après débat ;

Le maire Christian BAPTISTE s'étant retiré et sous la présidence du 1er adjoint au maire, monsieur Aurélien ABAILLE ;

DECIDE :

A l'unanimité ;

Article 1 : de voter le compte administratif 2018 de la ville conformément au tableau suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	34 364 286,28 €	35 095 161,12 €
	Section d'investissement	3 765 201,53 €	5 845 282,03 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	6 371 478,85 €	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		44 500 966,66 €	40 940 443,15 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	949 728,67 €	122 344,71 €
	Section d'investissement	461 615,51 €	1 549 241,62 €
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	1 411 344,18 €	1 671 586,33 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	35 314 014,95 €	35 217 505,83 €
	Section d'investissement	10 598 295,89 €	7 394 523,65 €
	TOTAL CUMULE	45 912 310,84 €	42 612 029,48 €

Article 2 : de charger le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3^{ème} délibération Affectation du résultat 2018

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte administratif 2018 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

Vu l'exposé du Maire ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : d'affecter le résultat cumulé 2018 de la section de fonctionnement :

Au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé soit 730 874,84 €.

Article 2 : d'affecter le résultat cumulé 2018 de la section d'investissement :

Au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement soit -4 291 398,35 €.

Article 3 : de constater ces affectations au budget primitif 2019.

Article 4 : de charger le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

4^{ème} délibération Vote des taux d'impositions 2019

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'état 1259 COM de l'année 2017 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

Vu l'exposé du maire ;

Après débat ;

A l'unanimité ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

Article 1 : d'adopter les trois taux des taxes locales comme suit :

	Taux 2019
Taxe Habitation (TH)	27,14 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	23,50 %
Taxe foncière bâtie (TFB)	69,42 %

Article 2 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de la Région Guadeloupe.

5^{ème} délibération Examen du vote du budget primitif 2019

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

Vu l'exposé du maire ;

Après débat ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : de voter le budget primitif 2019 synthétisé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	Fonctionnement	Fonctionnement
B.P.	34 334 079,51 €	34 334 079,51 €
RàR	949 728,67 €	122 344,71 €
Total Fonctionnement		
	Investissement	Investissement
B.P.	4 131 667,48 €	2 754 844,58 €
RàR	461 615,51 €	1 549 241,62 €
Résultat Investissement 001	4 291 398,35 €	
Total Investissement	8 884 681,34 €	4 304 086,20 €
Total Budget	44 168 489,52 €	38 760 510,42 €

Article 2 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6^{ème} délibération Plan Pluriannuel d'Investissement Durable (PPID)

Le conseil municipal ;

Oui l'exposé du maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article1 : d'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement Durable suivant :

PPID 2019-2024

Total	16 752 264,00 €
--------------	------------------------

Environnement/ Cadre de vie

Réfection annuelle des routes	2 700 000,00 €
-------------------------------	----------------

Rénovation éclairage public	6 498 625,00 €
-----------------------------	----------------

Concevoir et rénover les bâtiments publics

Sécurisation et rénovation annuelle bâtiments publics	1 026 000,00 €
---	----------------

Construction d'une école	6 527 639,00 €
--------------------------	----------------

Article 2 : de voter les montants de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement conformément au tableau des AP/CP joint à la présente délibération.

Article3 : d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Article 4 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° AP/CP	INTITULE	AP HT	AP TTC	CP 2019 HT		CP 2020 HT		CP 2021 HT		CP 2022 HT		CP 2023 HT		CP 2024 HT	
				Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
1	REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES	2 700 000,00 €	2 929 500,00 €	700 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
2	SECURISATION ET RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS	1 026 000,00 €	1 113 210,00 €	276 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
3	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CHATEAUBRUN	6 537 574,00 €	7 093 267,79 €	50 000,00 €	870 500,00 €	870 500,00 €	2 793 037,00 €	2 793 037,00 €	2 793 037,00 €	2 793 037,00 €	2 793 037,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX		10 263 574,00 €	11 135 977,00 €	1 026 000,00 €	1 420 500,00 €	1 420 500,00 €	3 343 037,00 €	3 343 037,00 €	3 343 037,00 €	3 343 037,00 €	3 343 037,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7^{ème} délibération Acquisition de matériels et engins pour la collecte d'algues sargasses. – Demande de subventions

Le conseil municipal ;

Oui l'exposé du maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : d'approuver, ainsi qu'il suit, le plan de financement relatif à l'opération « acquisition de matériels et engins pour la collecte d'algues sargasses ».

Dépenses en € HT	
Postes de dépenses	Montant
Acquisition de matériels et engins pour la collecte d'algues sargasses	230 000 €
Total	230 000 €

Recettes en € HT	
Financeurs	Montant
Commune (0%)	0
Etat (DETR 80%)	184 000 €
Région (20%)	46 000 €
Total	230 000 €

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Article 4 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

8^{ème} délibération Réhabilitation des chaussées communales. – Demande de subventions

Le conseil municipal ;

Oui l'exposé du maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : d'approuver, ainsi qu'il suit, le plan de financement relatif à l'opération «Réhabilitation des chaussées communales » :

Dépenses en € HT	
Postes de dépenses	Montant
Bourg.- Route de la plage	49 773 €
Chateaubrun.- Route des 500 pas	103 939 €
Chateaubrun.-Rue Camille Catherine	67 489 €
Gissac.- Rue Gommier	94 473 €
Gissac.- Rue Bois de Rose	67 150 €
Richeplaine.- Rue Jarcel Rendu	18 000 €
Total	400 824 €

Recettes en € HT	
Financeurs	Montant
Commune (20%)	80 165 €
DETR (80 %)	320 659 €
Total	400 824 €

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Article 4 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

9^{ème} délibération Mise en place d'une gestion rationnelle et informatisée pour le patrimoine funéraire de la ville de Sainte-Anne.- Demande de subventions

Le conseil municipal ;

Oui l'exposé du maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

A l'unanimité ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le plan de financement relatif à l'opération « Mise en place d'une gestion rationnelle et informatisée pour le patrimoine funéraire de la ville de Sainte-Anne».

Dépenses en € HT	
Postes de dépenses	Montant
Études, conception, gestion	200 000 €
Total	200 000 €

Recettes en € HT	
Financeurs	Montant
Europe (FSE 50%)	100 000 €
Etat (DETR 30%)	60 000 €
Commune (20 % - Fonds propres)	40 000 €
Total	200 000 €

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes, auprès des cofinanceurs conformément au plan de financement.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette demande.

Article 4 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

10^{ème} délibération *Approbation du plan de financement de l'opération*
« Développement de la lecture publique par des ateliers d'écriture et leur valorisation au
travers de distributeurs d'histoire courtes »

Le conseil municipal ;

Vu l'exposé du maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : d'approuver le plan de financement de l'opération de « Développement de la lecture publique par des ateliers d'écriture et leur valorisation au travers de distributeurs d'histoires courtes » :

Dépenses (€) (HT)		Recettes (€) (HT)	
Postes de dépenses	Montant	Co financeurs	Montant
Fonctionnement éligible FSE	158 320 €	Europe (FSE)	134 572 €
		Commune	38 516 €
Investissement	14 768 €		
Total	173 088 €	Total	173 088 €

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès des cofinanceurs conformément au plan de financement.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette demande.

Article 4 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

**11^{ème} délibération Approbation du plan de financement de l'opération
« Sainte-Anne en mode formation »**

Le conseil municipal ;

Vu l'exposé du maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le plan de financement de l'opération de « Sainte-Anne en mode formation ».

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dépenses (€) (HT)		Recettes (€) (HT)	
Postes de dépenses	Montant	Co financeurs	Montant
Formation au Passeport des Compétences Informatique Européen	253 386 €	Europe (FSE)	585 709 €
Formation à la Certification reconnue « CléA »	417 960 €	Commune	103 360 €
Formation des cadres de la collectivité	17 723 €		
Total	689 069 €	Total	689 069 €

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès du cofinanceur conformément au plan de financement.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette demande.

Article 4 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

**12^{ème} délibération Approbation de l'avenant numéro 2 à la convention cadre relative
Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins
versants des Grands-Fonds**

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la commune de Sainte-Anne du 03 mai 2013 adhérant au dispositif commun d'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations ;

Vu la délibération de la commune de Sainte-Anne en date du 6 juillet 2016 portant autorisation à signer tous documents, actes et pièces relatifs au Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) ;

Vu la délibération de la commune de Sainte-Anne en date du 19 octobre 2016 portant inscription au budget du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations ;

Vu la délibération de la commune de Sainte-Anne en date du 19 octobre 2016 portant inscription au budget de la rémunération de l'équipe projet et du matériel dédié ;

Vu la convention cadre et ses annexes financières relatives au Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des Bassins Versants des Grands Fonds en date du 30 avril 2015 et son avenant n° 1 en date du 11 avril 2017 ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la convention portant organisation, missions, financement de l'animation et du matériel du Programme d'Actions de Prévention des Inondations en date du 3 janvier 2017 ;

Vu la convention n° 215-RED-RN-08 BOP181 attribuant une subvention à la ville des Abymes dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations en date du 2 décembre 2015 et son avenant n° 1 en date du 12 septembre 2016 ;

Considérant qu'il convient de passer un avenant à la convention-cadre initiale dans le but de modifier :

- le poste de dépense de l'action n° 0-1 : Personnel,
- de prolonger la durée d'exécution du programme de 8 mois,
- de modifier la maîtrise d'ouvrage de l'action 4-2 : Elaboration des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales,
- de mettre à jour les tableaux financiers afin de considérer les modifications introduites par l'avenant, les subventions accordées par les fonds européens de développement régional (FEDER) et les fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), les dépenses engagées sur les mois écoulés (du 2 mai 2019 au 1^{er} novembre 2018) et de revoir le budget prévisionnel au plus près de la réalité des dépenses.

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 2 à la convention-cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grands-Fonds.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tous documents, actes, pièces relatifs à cet avenant.

Article 3 : de donner tous pouvoirs au Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

13^{ème} délibération Approbation de l'avenant numéro 1 à la convention portant organisation missions, financement de l'animation et du matériel du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grands-Fonds

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la commune de Sainte-Anne du 03 mai 2013 adhérant au dispositif commun d'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations ;

Vu la délibération de la commune de Sainte-Anne en date du 6 juillet 2016 portant autorisation à signer tous documents, actes et pièces relatifs au Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) ;

Vu la délibération de la commune de Sainte-Anne en date du 19 octobre 2016 portant inscription au budget du Programme d'Actions et de Prévention des inondations ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération de la commune de Sainte-Anne en date du 19 octobre 2016 portant inscription au budget du Programme d'Actions et de Prévention des inondations ;

Vu la délibération de la commune de Sainte-Anne en date du 19 octobre 2016 portant inscription au budget de la rémunération de l'équipe projet et du matériel dédié ;

Vu la convention cadre et ses annexes financières relatives au Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des Bassins Versants des Grands Fonds en date du 30 avril 2015 et son Avenant n° 1 en date du 11 avril 2017 ;

Considérant qu'il convient de passer un avenant à la convention portant organisation, missions, financement de l'animation et du matériel du PAPI dans le but de prolonger la durée d'exécution de la convention, de modifier le financement, la répartition et les modalités de remboursement de la rémunération de l'équipe projet, de modifier le financement du matériel et le remboursement ;

Considérant que la ville des Abymes a obtenu une subvention FEDER sur la dépense en personnel avec effet rétroactif depuis le début de la convention et que de ce fait, la Ville des Abymes va être remboursée des sommes correspondantes et va pouvoir affecter ces ressources aux villes partenaires ;

Considérant qu'il convient de rembourser les villes à hauteur des sommes perçues par la ville des Abymes au titre du FEDER et de diminuer les appels de fonds à venir ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention portant organisation, missions, financement de l'animation et du matériel du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grands-Fonds.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tous documents, actes, pièces relatifs à cet avenant.

Article 3 : de donner tous pouvoirs au Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

14^{ème} délibération **Modification du tableau des effectifs du personnel**

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83 - 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

1.- de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directeur Général des Services (Emploi fonctionnel)	1	1	0
Directeur Général Adjoint des Services (Emploi fonctionnel)	3	0	3
Attaché hors classe	1	0	1
Attaché principal	2	2	0
Attaché	9	7	2
Rédacteur principal de 1° classe	4	2	2
Rédacteur principal de 2° classe	9	6	3
Rédacteur	14	6	8
Adjoint administratif principal de 1° classe	3	1	2
Adjoint administratif principal de 2° classe	62	41	21
Adjoint administratif territorial	100	65	35
Total	208	131	77
FILIERE TECHNIQUE			
Directeur des Services Techniques (Emploi fonctionnel)	1	1	0
Ingénieur principal	2	0	2
Ingénieur	1	1	0
Technicien principal de 1° classe	2	2	0
Technicien principal de 2° classe	4	1	3
Technicien	3	1	2
Agent de maîtrise	30	20	10
Adjoint technique principal de 1° classe	18	0	18
Adjoint technique principal de 2° classe	63	15	48
Adjoint technique territorial	213	95	118
Total	337	136	201
FILIERE CULTURELLE			
Bibliothécaire	1	0	1
Assistant de conservation principal de 1° classe	1	0	1
Assistant de conservation principal de 2° classe	1	1	0
Assistant de conservation	1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° classe	7	2	5
Adjoint territorial du patrimoine	15	4	11
Total	26	8	18
FILIERE ANIMATION			
Animateur principal de 1° classe	1	0	1
Animateur principal de 2° classe	2	1	1
Animateur	3	2	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2° classe	4	3	1
Adjoint territorial d'animation	89	49	40
Total	99	55	44
TOTAL A REPORTER	670	330	340

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS
REPORT	670	330	340
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1° classe	2	2	0
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2° classe	1	0	1
Educateur des activités physiques et sportives	4	1	3
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1	1	0
Opérateur des activités physiques et sportives	1	0	1
Total	9	4	5
FILIERE POLICE			
Chef de service principal de 1° classe	2	0	2
Chef de service principal de 2° classe	1	0	1
Chef de service de police municipale	3	0	3
Brigadier-chef principal	11	9	2
Gardien-brigadier	9	8	1
Total	26	17	9
FILIERE SOCIALE			
<i>Sous Filière Sociale</i>			
Conseiller socio-éducatif	1	0	1
Educateur de Jeunes Enfants de 1° classe	1	1	0
Educateur de Jeunes Enfants de 2° classe	1	0	1
Agent spécialisé principal de 1° classe des écoles maternelles	15	0	15
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	21	14	7
Agent social principal de 2° classe	1	0	1
Agent social	3	2	1
<i>Sous Filière Médico-Sociale</i>			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	1	0	1
Puéricultrice de classe supérieure	1	0	1
Puéricultrice de classe normale	1	0	1
Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	1	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	1
Auxiliaire de puériculture principale de 1° classe	3	1	2
Auxiliaire de puériculture principale de 2° classe	2	0	2
Total	54	19	35
TOTAL	759	370	389

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	QUOTIT E HORAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 2° classe	2	2	0	32/35°
Adjoint administratif principal de 2° classe	1	1	0	28/35°
Adjoint administratif territorial	11	7	4	32/35°
Adjoint administratif territorial	3	3	0	30/35°
Adjoint administratif territorial	30	8	22	28/35°
Adjoint administratif territorial	8	0	8	25/35°
Total	55	21	34	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 2° classe	5	4	1	32/35°
Adjoint technique principal de 2° classe	8	2	6	31H30/35°
Adjoint technique principal de 2° classe	13	5	8	28/35°
Adjoint technique territorial	19	13	6	32/35°
Adjoint technique territorial	45	8	37	31H30/35°
Adjoint technique territorial	7	4	3	29/35°
Adjoint technique territorial	80	37	43	28/35°
Adjoint technique territorial	25	17	8	25/35°
Total	202	90	112	
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine principal de 2° classe	1	1	0	29/35°
Adjoint du patrimoine principal de 2° classe	1	0	1	28/35°
Adjoint territorial du patrimoine	1	1	0	32/35°
Adjoint territorial du patrimoine	1	0	1	29/35°
Adjoint territorial du patrimoine	6	1	5	28/35°
Total	10	3	7	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 2° classe	1	0	1	28/35°
Adjoint territorial d'animation	20	11	9	32/35°
Adjoint territorial d'animation	28	16	12	28/35°
Adjoint territorial d'animation	13	12	1	25/35°
Total	62	39	23	
FILIERE SOCIALE				
<i>Sous Filière Sociale</i>				
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	1	1	0	28/35°
Agent social principal de 2° classe	1	0	1	28/35°
Agent social	2	0	2	29/35°
Agent social	1	0	1	28/35°
Total	5	1	4	
TOTAL	334	154	180	

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**TABLEAU DU PERSONNEL RECRUTE D'APRES L'ARTICLE 110 D
LA LOI DU 26 JANVIER 1984**

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	TEMPS COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Collaborateur	2	2	0	
TOTAL	2	2	0	

**TABLEAUX DU PERSONNEL RECRUTE D'APRES L'ARTICLE 3 DE LA
LOI DU 26 JANVIER 1984**

Temps Complet

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	TEMPS COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	1	1	0	
Adjoint administratif	10	1	9	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	10	1	9	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	10	2	8	
TOTAL	31	5	26	

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**TABLEAUX DU PERSONNEL RECRUTE D'APRES L'ARTICLE 3 DE
LA LOI DU 26 JANVIER 1984**

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	QUOTITE HORAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	5	3	2	32/35°
Adjoint administratif	1	0	1	30/35°
Adjoint administratif	10	4	6	28/35°
Adjoint administratif	1	0	1	25/35
Total	17	7	10	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	1	1	0	32/35°
Adjoint technique	2	2	0	30/35°
Adjoint technique	15	10	5	28/35°
Adjoint technique	10	4	6	25/35°
Adjoint technique	5	2	3	20/35°
Total	33	19	14	
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine	2	1	1	28/35°
Total	2	1	1	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	10	0	10	32/35°
Adjoint d'animation	10	6	4	28/35°
Adjoint d'animation	5	2	3	25/35°
Adjoint d'animation	3	3	0	20/35°
Total	28	11	17	
TOTAL	80	38	42	

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15^{ème} délibération Modification de l'organigramme des services

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 11 avril 2019 ;

DECIDE :

- 1) d'adopter la modification de l'organigramme des services tel que présenté en annexe.
- 2) de donner tout pouvoir au maire pour la mise en place de cette modification de l'organisation des services de l'Administration Communale.

Pour le Maire et par délégation

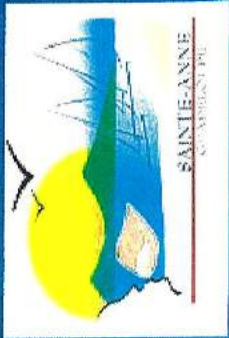
Le 1^{er} Adjoint

Aurélien BAPTISTE



LE MAIRE,

Christian BAPTISTE



ORGANIGRAMME

Police Municipale

LE MAIRE

Cabinet du Maire

Direction de l'animation et du développement du territoire

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction de la communication et de l'évaluation des politiques publiques

Pôle de la Stratégie et de la Performance Financière
Direction des finances
Direction de la commande publique et des achats
Direction des projets et de la prospective

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES

Pôle Technique
Direction de l'urbanisme
Direction de l'environnement et du cadre de vie
Direction des infrastructures

Pôle Organisation et Management des Ressources
Direction des ressources humaines
Direction des affaires juridiques
Direction des systèmes d'information
Direction des moyens généraux

Pôle Enfance et Education
Direction de l'éducation
Direction de la petite enfance
Direction de la régie scolaire

Pôle Animation
Direction des affaires sportives
Direction des affaires culturelles
Direction de la vie des quartiers

Pôle Proximité
Direction des affaires générales
Direction des relations aux citoyens